

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2017 COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 14 décembre 2017, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal **Xavier PIDOUX DE LA MADUERE** sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le jeudi 21 décembre 2017 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (*séance ouverte à 20 h 45*).

**Présents** : M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, M. SAINT-PIERRE, Mme FALGUIERES, M. GODRON, Mme HURIEZ, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, M. DELANNOY, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. JADOT, M. REDA, Mme CLERC, M. CHAUFOUR, Mme BENAILI (a quitté la séance à 22h19 durant la présentation du rapport SEMARDEL).

**Absents représentés** : Mme BAUSTIER-COSTA représentée par M. SAINT-PIERRE, Mme GUINOT-MICHELET représentée par M. REDA, M. DEZETTER représenté par Mme MOUREY, M. SALVI représenté par Mme BENAILI, Mme MORO-CHARKI représentée par Mme CLERC.

**Absents non représentés** : M. PERROT, Mme BOURG, M. LEFFRAY, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE, Mme SYLLA.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	22
Votants	27

- Secrétaire de séance : - Robin REDA -

### Points divers

Monsieur Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- Demande l'inscription à l'ordre du jour, aux dix-huitième et dix-neuvième rangs, des délibérations suivantes :
  - Convention relative à la mutualisation des Services Informatiques
  - Fixation des tarifs pour l'année 2018 - Marché forain

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2017 est approuvé à l'UNANIMITE.
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire (du 17 octobre au 29 novembre 2017).

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
18/10/2017	Conclusion d'un contrat pour le traitement anti-termites, avenue de la République à Juvisy-sur-Orge. Contrat avec la société TECHMO HYGIENE	978,00 €TTC	16/11/2017	DPVDU	Le Maire
18/10/2017	Avenant n° 6 au marché 2015/018J « Prestations de nettoyage », lot n°1 - Prestations de nettoyage des locaux de la Ville de Juvisy-sur-Orge	2 302,92 €TTC	24/10/2017	Marchés publics	Le Maire
24/10/2017	Convention passée avec l'Ecole et Espace d'Art Contemporain Camille Lambert, la Commune de Juvisy-sur-	450,00 €TTC	02/11/2017	Education-Jeunesse	Le Maire

	Orge et l'artiste Aurélie Slonina, pour le projet d'arts plastiques « La Ville du Futur / la nature et sa place dans l'espace urbain » destiné aux élèves de CE1 de l'école Jaurès de la classe de Monsieur Goumand				
24/10/2017	Convention passée avec l'École et Espace d'Art Contemporain Camille Lambert, l'artiste Céline Cléron et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour un atelier d'Arts Plastiques enfants-parents réalisé dans le cadre du CLAS	250,00 €TTC	02/11/2017	Education-Jeunesse	Le Maire
24/10/2017	Convention passée avec l'association « Au Coin de l'Art Rue » et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour un projet d'animation d'un atelier d'Arts Plastiques destiné aux élèves de CE1 de l'école Jaurès, de la Classe de Madame Le Bihan	450,00 €TTC	02/11/2017	Education-Jeunesse	Le Maire
24/10/2017	Convention pour des interventions musicales le 20 novembre 2017 et 1 <sup>er</sup> décembre 2017 sur les micro-crèches de la Ville	300,00 €TTC	09/11/2017	Petite Enfance	Le Maire
24/10/2017	Convention pour l'organisation d'interventions musicales les 14 novembre et 4 décembre 2017 au Multi-accueil Colombine	256,00 €TTC	06/11/2017	Petite Enfance	Le Maire
25/10/2017	Signature d'un contrat de service pour une prestation avec la société ARPEGE concernant la mise en place de connecteurs pour les logiciels « Mélodie, Maestro, Adagio »	648,00 €TTC annuels (hébergement) 902,40 €TTC annuels (maintenance)	13/11/2017	Informatique	Le Maire
26/10/2017	Convention passée avec l'Association « Musée en herbe » et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour le projet d'arts plastiques sur Miro destiné aux élèves de l'école maternelle La Fontaine sur l'année scolaire 2017/2018	205,00 €HT	07/11/2017	Education-Jeunesse	Le Maire
08/11/2017	Conclusion d'une convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale	32% des régularisations et économies réalisées en 2018	09/11/2017	Finances	Le Maire
10/11/2017	Convention passée avec « PLBF Productions » et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour l'organisation d'un spectacle musical destiné aux élèves de maternelle de l'école Tomi Ungerer	700,00 €HT	16/11/2017	Education-Jeunesse	Le Maire
10/11/2017	Convention passée avec l'Association « Scénconcept » et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour l'organisation de deux animations pédagogiques : « L'eau, l'air et le vent » et « La forêt aux mille visages » destinées aux élémentaires de l'école Tomi Ungerer	378,00 €HT	16/11/2017	Education-Jeunesse	Le Maire
10/11/2017	Convention tripartite de VAE n°DAV-17-133	1 200,00 €TTC	16/11/2017	Ressources humaines	Le Maire

14/11/2017	Marché n° 17-10-023 Maintenance des horodateurs de la Ville de Juvisy-sur-Orge	6 026,00 €HT (part forfaitaire annuelle) 25 000 €HT maximum (part à bons de commande)	20/11/2017	Marchés publics	Le Maire
14/11/2017	Marché n°17-10-020 Prestations de traiteur - Organisation des repas de l'amitié et du personnel	45 500 €HT (maximum annuel)	20/11/2017	Marchés publics	Le Maire
14/11/2017	Convention de formation professionnelle	/	16/11/2017	Ressources humaines	Le Maire
16/11/2017	Conventions simplifiées de formation continue	790,00 €TTC	23/11/2017	Ressources humaines	Le Maire
20/11/2017	Marché n° 17 10 015 - Maintenance et travaux d'installations des équipements de climatisation des bâtiments communaux	4 000 €HT (minimum annuel) 30 000 €HT (maximum annuel)	28/11/2017	Marchés publics	Le Maire
23/11/2017	Conclusion de la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour l'année 2017-2018		28/11/2017	Education-Jeunesse	Le Maire
24/11/2017	Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 6 rue Piver (Espace Tocqueville) à Juvisy-sur-Orge	Loyer : 100 €/mois Charges : 135 €/mois	30/11/2017	Juridique	Le Maire
24/11/2017	Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 5 rue Petit (Collectif Jaurès) à Juvisy-sur-Orge	Loyer : 382 €/mois Charges : 180 €/mois	30/11/2017	Juridique	Le Maire
24/11/2017	Avenant à la convention de location précaire entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne (S.D.I.S.91)	Loyer : gratuité Charges : 1200 €/ trimestre	30/11/2017	Juridique	Le Maire
24/11/2017	Ecole élémentaire Jean Jaurès, cuisine et réfectoire 5 rue Petit : remplacement du système de Sécurité Incendie (SSI). Mission de coordination SSI - Signature du contrat avec la société ACCESSI	4 308 €TTC	30/11/2017	DPVDU	Le Maire
29/11/2017	Convention passée avec la compagnie « 3 chardons » et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour l'organisation d'un spectacle destiné aux élèves de maternelle de l'école Tomi Ungerer	550 €TTC	07/12/2017	Education-Jeunesse	Le Maire
29/11/2017	Convention passée avec la compagnie « Dromadaire » et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour l'organisation d'un spectacle destiné aux élèves de maternelle de l'école Dolto	500 €TTC	07/12/2017	Education-Jeunesse	Le Maire

#### Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

##### 1) Attribution de compensation 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation 2017, pour un montant de 3 680 445€, conformément au rapport de la CLECT adopté le 4 octobre 2017.

2) Approbation des conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales « CLECT » du 12 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 2 ABSTENTIONS : M. SALVI, Mme BENAILI),

APPROUVE les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales du 12 décembre 2017 joint en annexe.

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

3) Budget Ville – Mandatement des dépenses d'investissement – Exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre	Intitulé	Ouverture crédits BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	55 000 €
204	Subventions d'équipements versées	20 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 125 896 €
23	Immobilisations en cours	500 000 €
		1 700 896 €

4) Avances de subventions aux associations – Année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'avances de subventions aux associations ainsi qu'il suit :

- 1- Association Culture Jeunesse (33 000 €, 30% conformément à la convention)
- 2- CCAS (34500 €)
- 3- Alerte Juvisy basket (13 500 €)
- 4- Le Club des Nageurs (4 700 €)
- 5- Association Juvisy Tillabéri (5 000 €)
- 6- Juvisy Académie de Football de l'Essonne (2 700 €)
- 7- Ensemble chorale des portes de l'Essonne (2 000 €)
- 8- Amicale du personnel (1 330 €)

DIT que le montant de la subvention pour 2018 sera défini au moment du vote du budget.

DIT que les dépenses seront imputées au budget communal 2018 au chapitre 65.

Direction Ressources Humaines, Juridique et Modernisation de l'Action Publique

5) Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 2 ABSTENTIONS : M. SALVI, Mme BENAILI),

DECIDE d'adopter le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (IFSE et CIA) dans les conditions indiquées dans la délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

DIT que le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

DIT que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

DIT que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

6) Plan de formation 2018-2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de formation pluriannuel 2018-2020 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

PRECISE que les coûts de formation seront pris en charge par la Commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du CNFPT.

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de la Commune.

7) Convention de mise à disposition d'agents communaux auprès de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour exercer la compétence voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE de mettre à disposition six agents municipaux auprès de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, pour assurer l'exercice de la compétence voirie exercée par ledit établissement, à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée illimitée.

DIT que la Commune de Juvisy-sur-Orge se fera rembourser par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à ces agents mis à disposition ainsi que les charges pouvant résulter du maintien de la rémunération en cas de congé de maladie ordinaire, pour accident du travail ou maladie professionnelle et du versement de l'allocation temporaire d'invalidité ainsi que de la rémunération, de l'indemnité forfaitaire ou de l'allocation de formation versée au personnel mis à disposition durant un congé de formation professionnelle ou une action relevant du droit individuel à la formation.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération et tout document afférent.

8) Convention de mise à disposition d'un agent du C.C.A.S. à la Ville de Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE de mettre à disposition un agent titulaire de catégorie A du C.C.A.S de Juvisy-sur-Orge auprès de la Ville de Juvisy-sur-Orge pour assurer les fonctions de Directeur de la Direction de l'Action Sociale et des Solidarités à temps non complet (50%), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de trois ans renouvelable.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération et tout document afférent.

DIT que la mise à disposition de l'agent titulaire de catégorie A du C.C.A.S de Juvisy-sur-Orge à la Ville de Juvisy-sur-Orge ne donnera pas lieu à remboursement des frais engagés par le C.C.A.S. de Juvisy-sur-Orge en ce qui concerne l'ensemble des rémunérations, indemnités et charges sociales et frais professionnels de l'agent mis à disposition.

9) Signature d'un protocole d'accord transactionnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Juvisy-sur-Orge et Monsieur et Madame LESCUYER.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel, les actes y afférents et en assurer l'exécution.

DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de la Commune.

10) Convention de partenariat – Déploiement du Service public mutualisé Maximilien / Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Juvisy-sur-Orge au groupement d'intérêt public Maximilien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sa convention constitutive.

PRECISE que la Ville de Juvisy-sur-Orge bénéficie de la prise en charge financière par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

DESIGNE Madame FALGUIERES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, comme représentante titulaire de la Ville de Juvisy-sur-Orge au groupement d'intérêt public, et Monsieur SAINT-PIERRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, comme représentant suppléant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

Pôle Urbanisme et foncier

**11) Cession foncière en vue de la réalisation d'une opération immobilière 1/3 rue Wurtz - 6 rue Hoche - Désaffectation par anticipation et déclassement d'une emprise de domanialité publique issue de la parcelle AI9**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 2 CONTRE : M. SALVI, Mme BENAILI),

DECIDE de désaffecter par anticipation l'emprise de l'ordre de 209 m<sup>2</sup> relevant du domaine public issue de la parcelle AI 9 telle que repérée au document graphique n°1 annexé à la présente délibération.

PRONONCE le déclassement du domaine public tel que repéré au document graphique n°1 annexé à la présente délibération.

DIT QUE la constatation de la désaffectation interviendra avant la signature de l'acte de vente à intervenir.

DIT QUE la promesse de vente précisera que la cession de l'emprise déclassée reste subordonnée à l'absence, postérieurement à la signature de la promesse, d'un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés publiques auxquels le domaine en cause est affecté qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public.

**12) Cession foncière en vue de la réalisation d'une opération immobilière 1/3 rue Wurtz - 6 rue Hoche - Cession foncière à ICADE et autorisation de déposer une demande de permis de construire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 2 CONTRE : M. SALVI, Mme BENAILI),

DECIDE :

- La cession solidaire de l'emprise foncière de l'ordre de 784 m<sup>2</sup> à ICADE / ARKADEA au prix de 1 680 000 euros (un million six cent quatre-vingt mille euros) comprenant :
  - Emprise de l'ordre de 156 m<sup>2</sup> de la parcelle AI10 sise 3 rue Wurtz,
  - La totalité de la parcelle AI 11 sise 3 rue Wurtz d'une surface cadastrale de 10 m<sup>2</sup>,
  - La totalité de la parcelle AI 12 sise 6 rue Hoche d'une surface cadastrale de 300 m<sup>2</sup>,
  - Emprise de l'ordre de 109 m<sup>2</sup> de la parcelle AI 13 sise rue Wurtz,
  - Emprise de l'ordre de 209 m<sup>2</sup> préalablement déclassée de la parcelle AI 9.
- telle que repérée au document graphique n°2 annexé à la présente délibération.

AUTORISE :

- 1) Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes rendus nécessaires pour l'accomplissement de la vente.
- 2) ICADE/ ARKADEA à réaliser et à prendre en charge toutes études nécessaires préparatoires.
- 3) ICADE/ ARKADEA à déposer une demande de démolir et de permis de construire.
- 4) ICADE/ ARKADEA à démolir les constructions comprises dans l'emplacement réservé n°11.
- 5) La mise à disposition de l'emprise réservée à ICADE pendant toute la durée du chantier.

DIT QUE la constatation de la désaffectation interviendra avant la signature de l'acte de vente et ce au plus tard le 30 septembre 2018.

DIT QUE la promesse de vente précisera :

- que la cession de l'emprise déclassée reste subordonnée à l'absence, postérieurement à la signature de la promesse, d'un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés publiques auxquels le domaine en cause est affecté qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public ;
- qu'en cas de résolution de la vente pour un tel motif, aucune indemnisation ne sera due par la Ville au bénéficiaire, ce dernier n'ayant engagé aucunes dépenses au profit de la Ville.

DESIGNE Maître Perrin, Notaire à Athis-Mons, pour la régularisation de l'acte.

DIT QUE la recette sera inscrite au budget de l'exercice 2018.

**13) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - avis favorable**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 2 CONTRE : M. SALVI, Mme BENAILI),

PREND ACTE du débat sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme suite à la mise à disposition du public pour approbation.

EMET UN AVIS FAVORABLE à la modification simplifiée du PLU telle que présentée en séance et soumise à l'approbation du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

**Direction du Projet de Ville et du Développement Urbain**

**14) Présentation du rapport annuel du mandataire de la Commune de Juvisy-sur-Orge administrateur de la SEMARDEL - exercice 2016.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

PREND ACTE du rapport annuel du mandataire administrateur de la SEMARDEL - exercice 2016.

**Direction de l'Action Sociale et des Solidarités**

**15) Convention 2018/2020 relative à l'accompagnement contractualisé par la Commune de Juvisy-sur-Orge des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement contractualisé par la Commune de Juvisy-sur-Orge des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

PRÉCISE que les recettes seront imputées sur le budget municipal.

**Service des Aînés**

**16) Détermination des tranches du Quotient Familial Retraités pour l'année 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE que le Quotient Familial Retraités est basé sur le Revenu Brut Global, sans prise en compte des abattements personnes âgées et invalides.

FIXE le montant des tranches du Quotient Familial Retraités en réévaluant la première tranche de 2% arrondi à l'euro, en respectant une progression de 25% entre 2 tranches.

FIXE ainsi qu'il suit les tranches du Quotient Familial Retraités en prenant en compte l'avis d'imposition ou de non-imposition 2017 sur les revenus 2016 :

QF	Tranches en euros
1	<530
2	530,01 à 663,00
3	663,01 à 829,00
4	829,01 à 1036,00
5	1036,01 à 1295,00
6	1295,01 à 1619,00
7	1619,01 à 2024,00
8	> 2024,01

DIT que la déduction forfaitaire appliquée aux retraité(e)s vivant seul(e)s est de 350 Euros.

PRECISE qu'en cas de changement intervenu dans la situation des retraités, le Quotient Familial Retraités pourra être révisé à la demande du retraité concerné, sur présentation des justificatifs après examen par le Service des Aînés.

DIT que la présente délibération s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle demeure valable jusqu'à l'adoption d'une modification délibérative.

**17) Tarifs du service de portage des repas à domicile pour 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs proposés concernant le service de portage des repas à domicile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Tranche en Euros	QF	Tarifs 2017		Tarifs 2018	
		Tarif de base	Tarif avec potage	Tarif de base	Tarif avec potage
<520	1	2,95€	3,09€	2,97€	3,12€
520,01 à 650	2	3,92€	4,12€	3,96€	4,15€
650,01 à 813	3	4,90€	5,14€	4,95€	5,19€
813,01 à 1016	4	5,89€	6,17€	5,94€	6,23€
1016,01 à 1270	5	6,87€	7,20€	6,93€	7,27€
1270,01 à 1589	6	7,85€	8,23€	7,92€	8,31€
1589,01 à 1985	7	8,83€	9,25€	8,91€	9,34€
> 1985,01	8	9,81€	10,29€	9,90€	10,38€

DIT que les recettes à provenir seront inscrites au budget de l'exercice 2018 de la Commune : Chapitre 70 - Fonction 61 - Nature 7066.

DIT que l'ensemble de ces tarifs demeure valable jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative.

**18) Convention relative à la mutualisation des Services Informatiques**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération et tout document afférent.

DIT que la convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de trois ans.

**19) Fixation des tarifs pour l'année 2018 - Marché forain**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

FIXE les tarifs tels que définis ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.



La séance est levée à 22h30.



Le Maire

Michel PERRIMOND